



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/05

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	M. Denis GATEL	
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD	Mme Tiphany LANGOUMOIS
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Christian NIEL	Mme Chrystelle HERNANDEZ
Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY	M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX
M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE	M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN
M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE	Mme Emeline HENON	

<u>Absents :</u>	
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Catherine TAUPIN
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Pascal GUISSSET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	Françoise GATEL ne prend pas part au vote
Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN	Bertrand TANGUILLE
Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS	Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT
	Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Prorogation du Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP)

Rapporteur : Yves RENAULT

Châteaugiron adhère depuis 1978 à l'association des « Petites Cités de Caractère® de Bretagne ». Une Charte nationale précise les engagements de la commune en faveur :

- de l'entretien, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine,
- de l'embellissement des espaces publics,
- de l'accueil du public (structure d'accueil touristique, outils de communication, dispositifs d'interprétation du patrimoine...),
- de l'animation, de la mise en place de manifestations culturelles, détenir un lieu d'exposition,
- de l'accueil des métiers d'art.

La Région apporte son soutien aux investissements esthétiques et de mise en valeur du patrimoine public ou privé, doté d'un intérêt architectural évident, lorsqu'ils sont réalisés dans des Cités labellisées. Les objectifs sont les suivants :

- Soutenir les travaux de valorisation et d'interprétation patrimoniale dans les communes labellisées de Bretagne : Petites Cités de Caractère (PCC), Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB), Villes d'Art et d'Histoire et Villes Historiques de Bretagne.
- Soutenir la création de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), si elles font l'objet d'un cofinancement de la part des services de l'Etat.
- Soutenir les investissements esthétiques et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics ou privés visibles de la voie publique, situés dans l'emprise du Site Patrimonial Remarquable (SPR), ou inscrits comme prioritaires dans le plan d'aménagement patrimonial (PAP).
- Soutenir la réalisation de plans cavaliers dans les communes nouvellement labellisées "Petites Cités de Caractère"

Le Plan d'Aménagement Patrimonial vise à définir, à l'échelle de la commune, une réflexion prospective et des priorités d'actions pour son aménagement, sa restauration et sa valorisation. Un des buts recherchés par le PAP est aussi de permettre les articulations aux plans environnemental, touristique et économique. Le PAP s'inscrit dans une stratégie de développement local et a pour but de hiérarchiser les actions à mener, en fonction des priorités affichées qui peuvent concerner soit un secteur géographique précis et/ou un axe thématique.

L'existence d'un PAP à jour est une des conditions à l'obtention possible d'une aide régionale dans le cadre des labels, « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB) » et « Petites Cités de Caractère (PCC®) ».

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le 05 MAI 2022

ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

Il a été demandé aux communes concernées de faire évoluer ce document vers un Plan Pluriannuel de mise en valeur du patrimoine (PPMVP) portant sur le patrimoine matériel et immatériel.

Dans l'attente de l'établissement de ce document en partenariat avec l'association PCC®, il est possible de solliciter une prorogation du Plan d'Aménagement Patrimonial 2018-2021 (Annexe 1.5).

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux en date du jeudi 14 avril,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Sollicite la prorogation du Plan d'Aménagement Patrimonial approuvé en date du 14 mai 2018, dans l'attente de la mise en place du Plan Pluriannuel de mise en valeur du patrimoine (PPMVP) ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT



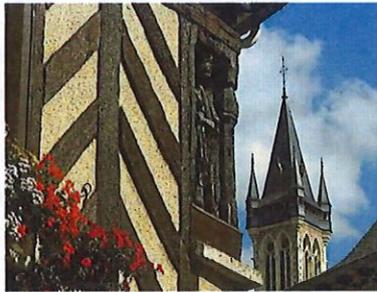
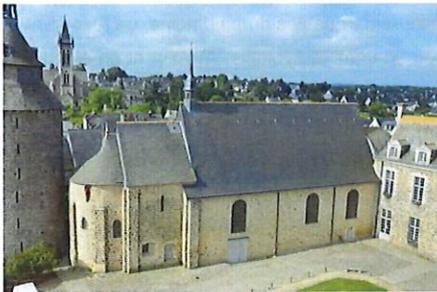
Annexe 1 du point 5

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le 05 MAI 2022
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL



PLAN D'AMÉNAGEMENT PATRIMONIAL n°3

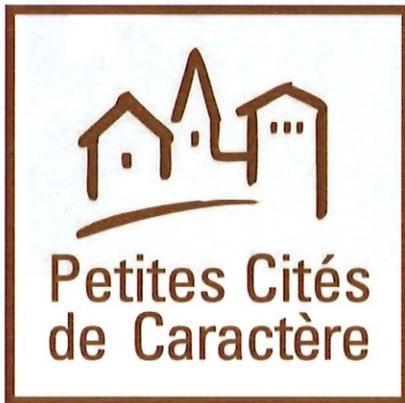
VILLE DE CHATEAUGIRON

2018 - 2021

PETITE CITE DE CARACTERE DE BRETAGNE

05 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le 05 MAI 2022
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE



La ville de Châteaugiron adhère à l'association des Petites Cités de Caractère de Bretagne depuis 1978. La Charte de qualité des Petites Cités de Caractère se donne pour missions de :

- Sauvegarder les éléments remarquables du patrimoine, en recourant à des dispositifs de protection adaptés et évolutifs (AVAP) et en élaborant des Plans d'Aménagements Patrimoniaux.
- Entretien, restaurer et mettre en valeur les centres anciens à travers des opérations d'amélioration urbaine et paysagère s'inscrivant dans le cadre du développement durable et en soutenant une architecture de qualité.
- Animer, en favorisant les activités de valorisation du patrimoine accessibles à tous, en assurant la promotion des activités culturelles, en soutenant la création artistique, en veillant à la personnalisation de l'accueil dans les structures touristiques, et en encourageant la coordination et la professionnalisation des Offices de tourisme.
- Jouer la carte de la solidarité territoriale, en favorisant la coopération avec d'autres pôles touristiques de proximité, en favorisant l'installation de nouvelles activités commerciales ouvertes à l'année, et en soutenant l'artisanat, les productions et savoir-faire locaux.

02 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE



02/05/2022

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le 05 MAI 2022
ID : 035-200064483-20220426-2022_04_25_05-DE

SOMMAIRE

➤ PRESENTATION DE LA COMMUNE	PAGE 5
➤ SITUATION ACTUELLE DE LA CITE	PAGE 9
➤ AXES DE TRAVAIL RETENUS	PAGE 13
➤ SUIVI ET ANIMATION DES AXES	PAGE 22

05 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le 05 MAI 2022
ID : 035-200094483-20220425-2022_04_25_05-DE

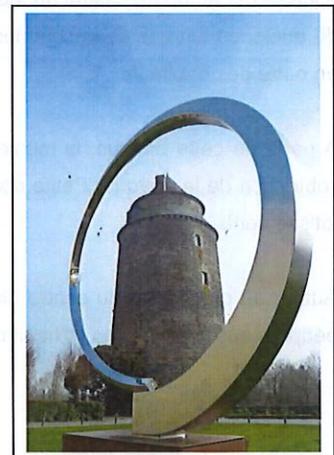
➤ PRESENTATION DE LA COMMUNE

Châteaugiron est depuis le 1^{er} janvier 2017 une commune nouvelle composée des communes historiques de Châteaugiron, Ossé et Saint-Aubin du Pavail. La zone de protection du patrimoine architectural et urbain existante se limitant à un secteur de la commune historique de Châteaugiron, la présentation de la commune se limite volontairement à la commune historique de Châteaugiron.

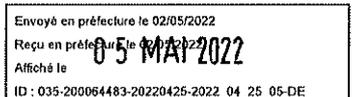
Sur un site stratégique de promontoire naturel dominant l'Yaigne, non loin de l'ancienne voie romaine Rennes-Angers, un premier château en bois, siège d'une nouvelle seigneurie, est construit au XI^{ème} siècle par Anquetil, chevalier et fidèle du duc Alain III. A la mort d'Anquetil, en 1039, son fils Giron lui succède et reconstruit le château en pierre. Dès le XII^{ème}, un bourg voit le jour autour du château. La ville, au centre d'une importante baronnie de 16 paroisses, est à la fois proche de la capitale bretonne, Rennes, et construite sur les Marches de Bretagne autrement dit située à la frontière du duché.

En raison de cette position, la cité connaît des heures sombres. Au XVI^{ème} siècle, Châteaugiron sert de garnison durant les guerres de la Ligue pendant lesquelles le duc de Mercoeur, ardent ligueur et gouverneur de la Bretagne, souhaitant rétablir le duché en sa faveur, prend Rennes pour cible. Jusqu'en 1594, la petite ville est continuellement accablée par les passages des soldats qui pillent, ravagent et massacrent la cité.

En 1701, la baronnie de Châteaugiron est achetée par la famille Le Prestre de Lézonnet qui reconstruit le château en ruine. Ce nouveau propriétaire, tout en conservant les vestiges médiévaux, en fait une demeure de plaisance de style classique. A partir de cette époque, Châteaugiron devient un bourg commercial très actif réputé grâce au commerce des toiles à voile, les Noyales.



130, 131, 132



Malgré ses quatre foires annuelles et son marché hebdomadaire, des halles manquent à la ville. En 1858, la commune acquiert les terrains et bâtiments situés au centre de la ville appartenant à la communauté des Ursulines. Les matériaux provenant de la démolition servent à la construction des nouvelles Halles, terminées en 1859, sur des plans dessinés par l'architecte Aristide Tourneux.

Ce même architecte réalise, à partir de 1862, une nouvelle église dont la tour du clocher, arrêtée au niveau de la toiture par manque de ressources, n'est achevée qu'en 1912.

Avec les premiers succès de la vapeur, la production et le commerce des toiles à voile déclinent puis disparaissent. Châteaugiron n'est plus aussi prospère qu'avant, mais des aménagements continuent d'être menés. Ainsi, la ligne de tramway reliant Rennes à La Guerche, est créée en 1898. Châteaugiron y gagnera au milieu du XXème siècle un boulevard (dit du Château) qui permet encore aujourd'hui d'éviter le centre médiéval.

Malgré tous ses efforts, la ville ne retrouve pas son dynamisme d'antan et peine à se développer dans ses 52 hectares originels, équivalents au bourg castral du Moyen-Age, qui ne lui suffisent plus. Après la fusion de Veneffles, le rattachement du Bas-Noyal et de quelques terrains de la commune de Domloup, en 1971 et 1985, Châteaugiron passe de 52 hectares à 870 hectares et gagne en outre des habitants.

A partir de cette époque, la municipalité souhaite donner un nouveau visage à Châteaugiron avec la restauration du patrimoine, l'obtention de la marque "Petite cité de Caractère", puis le développement démographique encouragé par la création de nombreux lotissements.

Autour du château et du centre historique restaurés, aménagés et mis en valeur se créent selon un plan rationnel d'urbanisation périphérique des zones d'habitation, des zones d'équipements scolaires et sportifs, des zones d'activités économiques.

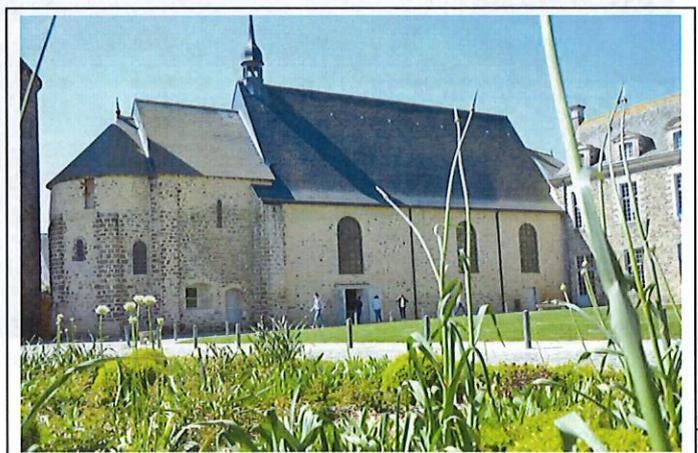
05 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

L'aménagement des espaces verts, le renouvellement permanent des plantations, le développement de l'éco-pâturage, la qualité du fleurissement lui ont valu l'attribution d'une 4^{ème} fleur.

Fortement impliquée dans le projet de développement touristique du Pays de Rennes dont elle est membre, la commune s'est lancée dans un programme ambitieux d'animations et de manifestations : Salon du livre médiéval, des Créateurs d'Art, expositions ... Le projet de transfert de l'office de tourisme intercommunal dans l'hypercentre de Châteaugiron et l'instauration d'une taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans son plan d'action de valorisation du tourisme.

Le Centre d'art « Les 3 CHA », ouvert dans la chapelle du château depuis juin 2015, répond à une double volonté de la ville : la valorisation du patrimoine et la diffusion de l'art contemporain. Plus de 30 000 visiteurs y ont été accueillis depuis son ouverture en juin 2015.



02/05/2022

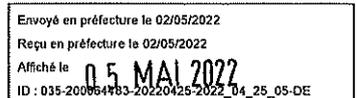
Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064463-20220425-2022_04_25_05-DE



Crédit photo : Emmanuel HEREDIA

02/05/2022

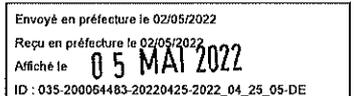
➤ SITUATION ACTUELLE DE LA CITE



La typologie du bâti

Malgré les destructions opérées au XVI^{ème} siècle par les guerres de la Ligue, l'origine médiévale de Châteaugiron se lit clairement dans le bâti du centre historique. Des travaux ayant été menés au XVII^{ème} et XIX^{ème} siècle, on note une certaine diversité des constructions dans le centre ancien. Aujourd'hui, ce secteur regroupe des commerces et des habitations. Il est aussi le lieu des activités touristiques, culturelles et de loisirs. Les rues sont jalonnées de maisons à pans de bois aux façades très intéressantes. Certaines d'entre elles ont même conservé leurs petites fenêtres d'origine à l'étage, surmontées d'une accolade. Associée parfois au bois dans quelques maisons, la pierre (du schiste et du micro-granit aux tons chauds extraits localement) a été utilisée pour construire le château mais aussi le logis gothique de la Pince-Guerrière et la cour Beaulieu. Au XIX^{ème} siècle, la pierre n'est plus un signe distinctif de richesse et de pouvoir pour ceux qui l'utilisent, son emploi se généralise. Elle est de plus en plus utilisée dans les constructions utilitaires, religieuses et privées comme l'église ou les halles.

La ville doit son caractère au puissant château (XII^{ème}-XVIII^{ème}) qui la domine, un château classé Monument Historique. De l'ancienne forteresse médiévale, rénovée entre 1450 et 1470 par Jean de Derval subsistent d'importants vestiges. Il comptait 6 tours, un châtelet d'entrée avec un pont levis et le logis seigneurial. La partie la plus ancienne est constituée par le chœur de la chapelle castrale de style roman (XIII^{ème}). Quatre tours se dressent encore : le donjon (XIII^{ème} - XV^{ème}) à l'origine indépendant du château, haut de 38 mètres ; la tour de l'Horloge (XIV^{ème}-XV^{ème}) servit de beffroi pendant l'Ancien Régime ; les tours du Guet et du Cardinal (XV^{ème}) furent sans doute édifiées par Jean de Derval et ont conservé leur chemin de ronde sur mâchicoulis. Les transformations effectuées par la famille Le Prestre au XVIII^{ème} siècle consistèrent à remodeler et agrandir le logis médiéval dans un style d'architecture à la française. L'une des tours d'angle de l'ancien logis fut démolie pour laisser place à un pavillon avec



galerie en bois qui se continuait sur l'ancien chemin de ronde. De grands jardins furent aménagés à l'est et l'ancien châtelet d'entrée qui permettait l'accès au château depuis la ville fut lui aussi remanié dans un ensemble de bâtiments aujourd'hui disparus.

Le classement Monument Historique et l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel

Le 9 mars 1931, plusieurs parties du château (tour du Cardinal, tour du Guet, tour de l'horloge, donjon, abside de la chapelle) ont été classées Monument Historique. Puis, le 9 septembre 1993 ce sont les façades et toitures de l'ensemble du château qui finissent par être classées.

La chapelle du château datant du 12^{ème} siècle, après des travaux de restauration importants, accueille depuis juin 2015 le Centre d'art «Les 3 CHA»

Quant au reste du patrimoine castelgironnais, il a fait l'objet d'un inventaire préliminaire, réalisé de février à avril 2004. Au cours de cette enquête, 418 œuvres ont été recensées.

La protection du patrimoine urbain

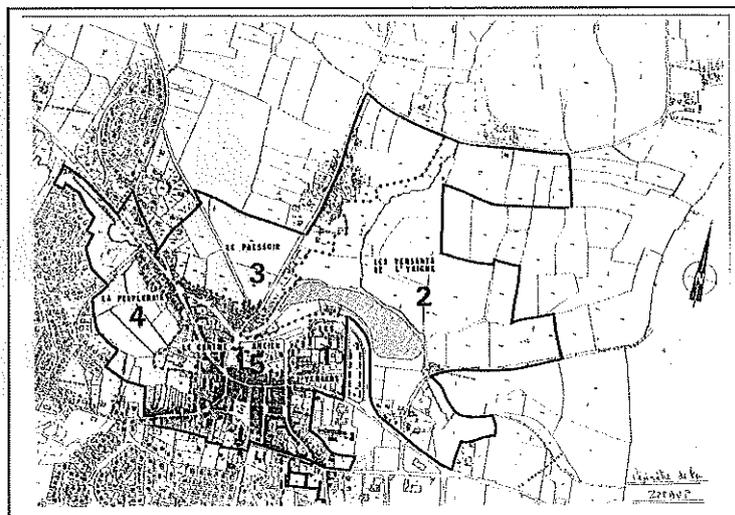
La Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, créée à Châteaugiron par arrêté préfectoral du 17 mars 1988, définit une zone de réglementation spéciale de l'urbanisation se substituant au traditionnel périmètre de 500 mètres autour des monuments historiques, dans laquelle l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est requis pour toutes les autorisations d'urbanisme.

3/04/2022

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

Cette ZPPAU est constituée de cinq secteurs dans lesquels les règles d'aménagement sont précisées et opposables aux tiers : Secteur 1 : Les Vergers, Secteur 2 : Les Versants de l'Yaigne, Secteur 3 : Le Pressoir, Secteur 4 : La Peupleraie, Secteur 5 : Le Centre ancien

La révision du plan local d'urbanisme a été prescrite par délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2017 sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle. Cette révision s'accompagne de la transformation de la ZPPAU en AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). L'AVAP se situera dans le périmètre de la commune historique de Châteauaugiron.



1508 TAM 2 0

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

Projets en cours et à venir

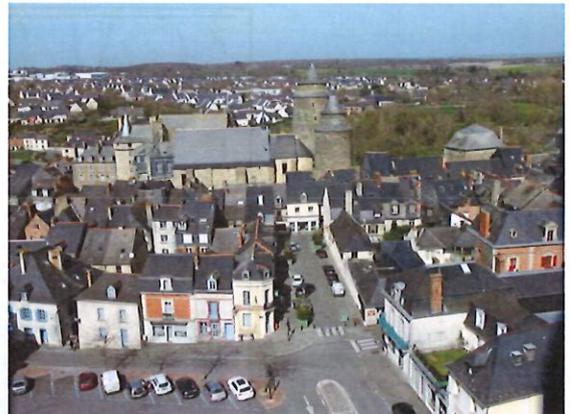
Investie depuis longtemps dans une démarche de valorisation de son patrimoine, la commune s'appuie régulièrement sur des études menées par des cabinets privés.

Ces dernières années, la commune s'est attachée à rénover ses monuments emblématiques : le château et sa chapelle, les halles devenues la médiathèque.

Parallèlement, un programme pluriannuel de modernisation des entrées de ville s'est développé sur les axes Rennes-Châteaugiron, Châteaugiron-Piré.

Les projets retenus pour les années à venir sont les suivants :

- aménagement qualitatif de l'espace public du centre-ville et en particulier de la Place des Gâtes et des rues environnantes ;
- valorisation du petit patrimoine bâti ;
- finalisation d'un circuit-cœur avec la réalisation d'espaces publics.
- transfert et aménagement de l'office de tourisme intercommunal au cœur du centre-ville



1011111111

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

➤ AXES DE TRAVAIL RETENUS

L'objectif est de valoriser le patrimoine public et privé, en réalisant des travaux qualitatifs répondant aux prescriptions des Bâtiments de France.

Pour la période 2018-2021, 3 axes de travail sont retenus et pour chacun de ces axes un périmètre d'application est défini.

AXE 1: TRAITEMENT QUALITATIF DES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES

Les activités commerciales par leurs devantures et enseignes de qualité participent à la mise en valeur harmonieuse du paysage urbain. La commune de Châteaugiron accueille une cinquantaine de commerces situés dans les rues de l'hyper-centre.

L'enseigne n'étant ni une affiche ni une publicité, la sobriété doit être de mise ; les informations inscrites doivent être significatives. Il faut veiller à ne pas tomber dans une utilisation nostalgique des matériaux, des motifs et des graphismes mais trouver le projet qui s'intègre le mieux au bâti. Il faut également travailler avec les magasins franchisés qui imposent des objets identiques quel que soit le site.

On distingue deux grands types d'enseignes :

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 05 MAI 2022
Affiché le
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

L'enseigne en drapeau : c'est une enseigne perpendiculaire à la façade et montée sur une potence. Les couleurs fluorescentes sont proscrites. L'enseigne est fixée entre le haut de la vitrine et au maximum au niveau de l'appui de la fenêtre du premier étage. Dans la mesure du possible, les fixations se font dans les joints.

L'enseigne bandeau : c'est une enseigne fixée sur la façade commerciale, au-dessus de la vitrine. Elle peut être incluse dans un habillage bois reprenant la façade commerciale dans son ensemble. Une seule enseigne bandeau par façade est autorisée. Les dimensions sont variables puisqu'elles sont définies par la façade du bâtiment concerné : en tout état de cause, elles doivent s'efforcer de conserver des dimensions modestes par rapport à la façade ou à la baie vitrée de la vitrine. Les couleurs fluorescentes sont proscrites. Ce type d'enseigne ne doit pas empiéter sur le bas des allèges des fenêtres de l'étage.

L'enseigne est un élément important du cadre urbain. Depuis la plus haute Antiquité, l'enseigne est faite pour que l'on chemine jusqu'aux échoppes, auberges et tavernes. A la fois signal et appel, l'enseigne indique une présence et invite à s'arrêter. A l'époque, c'est un moyen de repérage visuel pour la majorité des gens ne sachant pas lire.

Très rapidement, l'enseigne prend une autre dimension : de repère, elle devient symbole. Au signe d'identification s'ajoute l'image de marque. L'enseigne tente d'attirer la clientèle en lui montrant le produit à vendre. Celui-ci clairement représenté ou bien simplifié sert d'emblème.



Les rues concernées par l'axe 1 :

- Rue du Général de Gaulle,
- Rue Saint-Nicolas,
- Ruelle Saint-Nicolas,
- Rue Dorel
- Rue d'Yaigne,
- Rue Rouairie,
- Rue de la Madeleine,
- Rue du Porche,
- Rue Aristide Courau
- Rue Nationale,
- Place des Gâtes,
- Rue de la Trinité,
- Boulevard Julien et Pierre Gourdel,
- Rue de la Poterie,
- Ruelle Jeanne d'Arc,
- Ruelle du Château,
- Rue Saulnerie,
- Rue Sainte-Barbe,
- Rue Francis Guérault,
- Rue des Ursulines,
- Avenue Pierre Le Treut du n°2 au n°16
- Rue du Prieuré
- Rue Alexis Garnier

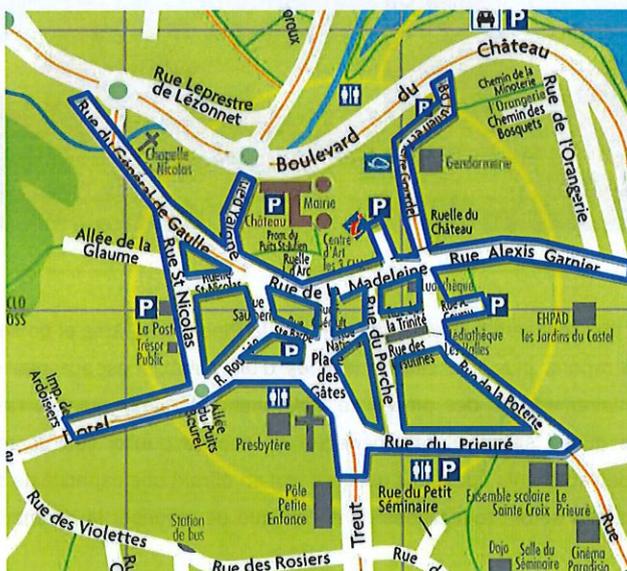
Travaux éligibles, a priori :

- la restauration ou la mise en place de devantures commerciales qualitatives ;
- la préservation des façades commerciales avec dépose des enseignes obsolètes ou remise en état.

Travaux non éligibles, a priori :

- les travaux de mise aux normes spécifiques aux personnes en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE



Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le 05 MAI 2022
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

AXE 2 - REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX, ECLAIRAGE, VOIRIES ET STATIONNEMENT Y COMPRIS RUELLES ET TROTTOIRS.

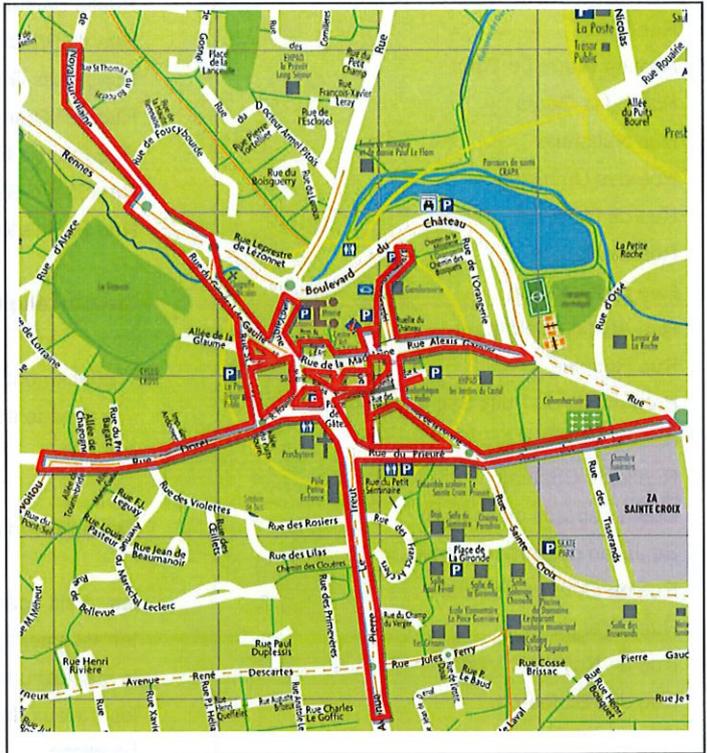
Dans le précédent plan, la commune a réalisé d'importants travaux d'embellissement sur les voies d'accès au centre-ville historique. Les prochains travaux porteront sur la requalification d'autres voies telles que la rue des Bluteaux ou la rue de Noyal sur Vilaine en direction du centre.

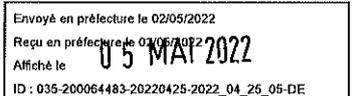


Le programme principal sera le réaménagement de la Place des Gâtes et de ses rues environnantes. Place millénaire au centre de la cité, elle ne répond plus aux caractéristiques d'un véritable espace public urbain. Traversée par un axe routier fréquenté, occupée majoritairement par des places de stationnement, cette place à l'aspect minéral accueillant le marché hebdomadaire depuis plus de quatre siècles sera aménagée en espace public, lieu de rencontres privilégiant les accès aux commerces, sécurisant les déplacements doux des usagers tout en offrant une capacité de stationnement nécessaire à la vitalité du commerce. Les rues adjacentes seront requalifiées dans l'optique de favoriser la déambulation des usagers et d'accroître la perception du bâti.

02 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE





Les rues concernées par l'axe 2 :

Rue Dorel
Avenue Pierre Le Treut
Place des Gâtes
Rue Nationale
Rue des Ursulines
Rue de la Trinité
Rue du Porche
Rue de la Poterie
Rue Aristide Courau
Rue Rouairie
Promenade du Puits Saint-Julien
Ruelle Jeanne d'Arc
Ruelle du Château
Cour et abords du château
Bd Julien et Pierre Gourdel
Rue du Général de Gaulle
Rue d'Yaigne
Rue de Noyal sur Vilaine
Rue des Bluteaux

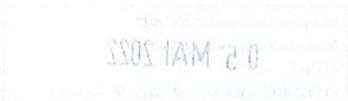
Rue St Nicolas
Ruelle Saint-Nicolas
Rue du Prieuré
Rue Alexis Garnier
Rue de l'Orangerie
Rue Francis Guérault
Rue Sainte-Barbe
Rue Saulnerie

Travaux éligibles, a priori :

- l'effacement des réseaux et la pose d'éclairage de style ;
- le pavage et les revêtements de voirie qualitatifs intégrés à la typologie des rues

Travaux non éligibles, a priori :

- les frais généraux d'installation de chantier, de démolition et de terrassement ;
- le mobilier urbain (bancs, poubelles, bacs à plantes,...) ;
- les travaux de mise aux normes spécifiques aux personnes en situation de handicap.



Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

AXE 3 – RESTAURATION DU BATI PUBLIC ET PRIVE (Y COMPRIS LE PETIT PATRIMOINE, LES CLOTURES ET MURS DE QUALITE) VISIBLE DEPUIS L'ESPACE PUBLIC

Le patrimoine bâti du centre de Châteaugiron est un atout pour le commerce et le tourisme local. En tant que potentiel, il doit être valorisé et préservé au mieux des interventions maladroites qui peuvent le dénaturer. Cette approche du bâti doit donc s'appuyer sur une bonne connaissance des modes constructifs, une prise en compte de la façade dans sa globalité, maçonnerie et menuiserie, une bonne connaissance des techniques d'interventions sur les façades pouvant être mises en œuvre par des artisans qualifiés possédant un réel savoir-faire.

Extrait ZPPAU, décembre 1987 :

- Secteur 5 - LE CENTRE ANCIEN

Le centre ancien s'articule, autour du Château entouré par les rues d'Yaigne et de la Madeleine qui en assurent le prolongement.

Ces deux artères constituent les axes principaux de l'agglomération, axes à partir desquels on accède, par des rues adjacentes, à la place des Gâtes, aux Halles,...

La diversité des constructions appartenant à ce secteur, très commerçant, compose un paysage urbain aux effets contrastés. Il convient, en conséquence, de respecter ou de retrouver l'authenticité de chaque type d'habitat rencontré (ossature bois, crépis ou en pierres apparentes,...) dès lors qu'une restauration est entreprise.

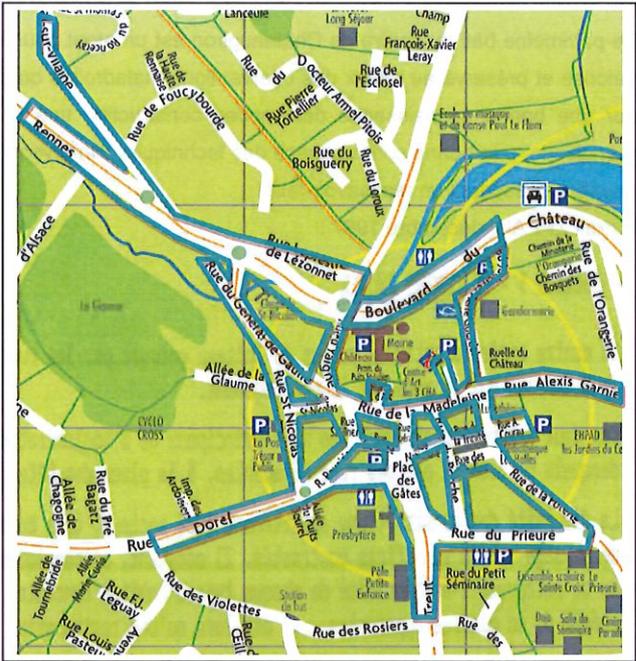


05 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE



Ajouter photos de réalisations récentes subventionnées :
- immeuble 3 rue du Gal de Gaulle



Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

Les rues concernées par l'axe 3 :

Rue du Général de Gaulle,
Rue Saint-Nicolas,
Rue Rouairie,
Rue Dorel
Rue de la Madeleine,
Rue Nationale,
Place de Gâtes,
Rue de la Trinité,
Rue du Porche,
Boulevard Julien et Pierre Gourdel,
Rue de la Poterie,
Ruelle Saint-Nicolas,
Rue d'Yaigne,
Rue Saulnerie,
Rue Sainte-Barbe,
Rue Francis Guérault,
Ruelle Jeanne d'Arc,
Ruelle du Château,
Rue des Ursulines,
Rue du Prieuré

Avenue Pierre Le Treut du n°2 au n° 16
Rue Alexis Garnier
Rue Aristide Courau
Rue Leprestre de Lézonnet
Boulevard du Château (section boulevard Gourdel – rue du
Général de Gaulle)
Rue de Noyal sur Vilaine
Rue de Rennes

Travaux éligibles, a priori :

La restauration des parties visibles depuis l'espace public des édifices privés et publics (maçonnerie, taille de pierre, enduits, joints traditionnels, menuiseries bois, peinture des menuiseries, charpente apparente, couverture, cheminée, ferronnerie, zinguerie, murs et escalier anciens, murets et clôtures...).

La restauration des lavoirs, fontaines, calvaires et du petit patrimoine bâti situé dans le périmètre de la ZPPAU (tous secteurs confondus)

15/05/2022 14:00

Envoyé en préfecture le 02/05/2022
Reçu en préfecture le 02/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-2022_04_25_05-DE

➤ SUIVI ET ANIMATION DES AXES

Les outils traditionnels de communication de la Mairie seront utilisés :

- le site internet de la ville et les réseaux sociaux se feront l'écho des animations ou des réalisations
- *Le Magazine* ou *le Pensez-Y* informeront les habitants des réunions d'information ou renseigneront sur les démarches à suivre...
- Des articles dans la presse locale : *Ouest France*, *le Pays de Vitré*...
- Affichage et exposition à la mairie, à la médiathèque
- Le conseil municipal des jeunes et le conseil des sages seront consultés pour appropriation de la démarche





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/06

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	M. Denis GATEL
Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD	Mme Tiphany LANGOUMOIS
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL
Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Vincent BOUTEMY	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX	M. Arnaud BOMPOIL	M. Ludovic LONCLE	M. Dominique DONNAINT
M. Olivier BODIN	M. Arnaud RADDE	Mme Schirel LEMONNE	Mme Emeline HENON
Absents :	Catherine TAUPIN		
Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE	Pascal GUISSET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD		
Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL	Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS		
Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN		
Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT	Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS		
Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN			

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Élection du président de séance – Vote des comptes administratifs 2021

Rapporteur : Yves RENAULT / Tiphany LANGOUMOIS

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote

Ainsi, pour les délibérations relatives aux comptes administratifs 2021, le conseil municipal doit élire son président de séance.

Il est proposé de désigner Monsieur Philippe LANGLOIS, premier adjoint, en tant que président de séance pour les délibérations relatives au vote des comptes administratifs.

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Désigne Monsieur Philippe LANGLOIS comme président de séance.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 avril 2022

N° 2022/04/25/07

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 28

Date de convocation
19 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Philippe LANGLOIS, premier adjoint au maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Philippe LANGLOIS	M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Marie AGEZ	Mme Anne-Marie ECHELARD	Mme Tiphany LANGOUMOIS	Mme Chantal LOUIS
Mme Véronique BESNARD	Mme Françoise GATEL	M. Christian NIEL	Mme Chrystelle HERNANDEZ
M. Arnaud BOMPOIL	M. Vincent BOUTEMY	M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX
M. Arnaud RADDE	M. Ludovic LONCLE	M. Dominique DONNAINT	M. Olivier BODIN
	Mme Schirel LEMONNE	Mme Emeline HENON	

<i>Absents :</i>	
Catherine TAUPIN	Yves RENAULT
Pascal GUISSSET qui donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD	Jean-Pierre PETERMANN qui donne pouvoir à Jean-Claude BELINE
Gilles SEILLIER qui donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	Claudine DESMET qui donne pouvoir à Denis GATEL
Laurence SAVATTE qui donne pouvoir à Catherine TAUPIN	Bertrand TANGUILLE
Laëtitia JURVILLIER qui donne pouvoir à Chantal LOUIS	Hervé DIOT qui donne pouvoir à Yves RENAULT
	Patrick TASSART qui donne pouvoir à Olivier BODIN

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude BELINE.

Objet : Compte de gestion « Budget principal Commune de Châteaugiron » 2021

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Le compte de gestion est la transcription des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ce dernier présente notamment le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le montant des soldes de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que les opérations d'ordres.

Le compte de gestion du budget principal de la commune de Châteaugiron 2021 dressé par le comptable public, consultable en mairie et dont un extrait est joint à la présente note de synthèse (annexe 1.7), est conforme aux écritures de l'ordonnateur dans le compte administratif 2021, qui sera présenté au point suivant.

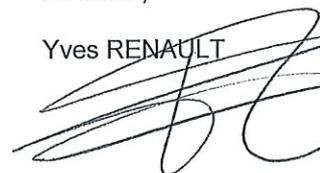
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Yves RENAULT



Annexe 1 du point 7

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC VITRE
N° CODIQUE 035039
Date Edition : 16/03/2022

Envoyé en préfecture le 03/05/2022
Reçu en préfecture le 03/05/2022
Affiché le **05 MAI 2022**
ID : 035-200064483-20220425-CA2021COMMUNE-BF-15

CHATEAUGIRON -
BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Ghislaine LE HARS
M Didier CREACH
M Christophe TESSIER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/10/2021 AU 16/03/2022
DU 01/09/2021 AU 30/09/2021
DU 01/01/2021 AU 31/08/2021

035039 SGC VITRE

Population 10384
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. Fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 28
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 32
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	44
1 Balance des comptes	Etat III-1 45
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 89

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035039

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VITRE

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

05 MAI 2022

ID : 035-200064483-20220425-CA2021COMMUNE-BF

Exercice 2021

Résultats budgétaires de l'exercice

60099 - CHATEAUGIRON -

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 180 012,00	11 710 750,00	20 890 762,00
Titres de recette émis (b)	3 785 369,39	9 316 271,71	13 101 641,10
Réductions de titres (c)	169,94	61 488,94	61 658,88
Recettes nettes (d = b - c)	3 785 199,45	9 254 782,77	13 039 982,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 180 012,00	11 710 750,00	20 890 762,00
Mandats émis (f)	4 137 138,32	7 537 511,31	11 674 649,63
Annulations de mandats (g)	6 070,80	84 968,01	91 038,81
Depenses nettes (h = f - g)	4 131 067,52	7 452 543,30	11 583 610,82
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 802 239,47	1 456 371,40
(h - d) Déficit	345 868,07		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035039

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VITRE

Envoyé en préfecture le 03/05/2022 CHATEAUGIRON -
 Reçu en préfecture le 03/05/2022
 Affiché le 05 MAI 2022
 ID : 035-200064483-20220425-CA2021COMMUNE-BF

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60099 - CHATEAUGIRON -

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-1 146 661,49		-345 868,07		-1 492 529,56
Fonctionnement	3 848 978,40	1 235 132,49	1 802 239,47		4 416 085,38
TOTAL I	2 702 316,91	1 235 132,49	1 456 371,40		2 923 555,82
II - Budgets des services à caractère administratif					
60005-CHATEAUGIRON AUBERGE ST					
Investissement	-29 813,55		-257,02		-30 070,57
Fonctionnement	4 112,50	4 112,50	1 796,99		1 796,99
Sous-Total	-25 701,05	4 112,50	1 539,97		-28 273,58
60006-CHATEAUGIRON BOIS DE LAS					
Investissement			-833,30		-833,30
Fonctionnement					
Sous-Total			-833,30		-833,30
60007-CHATEAUGIRON BOULANG ST					
Investissement	693,29		5 900,34		6 593,63

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035039

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VITRE

Envoyé en préfecture le 03/05/2022
 Reçu en préfecture le 03/05/2022
 Affiché le 05 MAI 2022
 ID : 035-200064483-20220425-CA2021COMMUNE-BF

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

60099 - CHATEAUGIRON -

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	5 900,34	5 900,34	6 322,14		6 322,14
Sous-Total	6 593,63	5 900,34	12 222,48		12 915,77
60010-CHATEAUGIRON CROIX CHAMB					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
60011-CHATEAUGIRON COURTIL D'A					
Investissement	-1 540,00		-2 000,00		-3 540,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-1 540,00		-2 000,00		-3 540,00
60012-CHATEAUGIRON LOT CROIX C					
Investissement			-649 000,00		-649 000,00
Fonctionnement					
Sous-Total			-649 000,00		-649 000,00
60013-CHATEAUGIRON LOT DU STAD					
Investissement	-13 149,00		-98 213,19		-111 362,19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 035039

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VITRE

Envoyé en préfecture le 03/05/2022 CHATEAUGIRON -

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

ID : 035-200064483-20220425-CA2021COMMUNE-BF

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

60099 - CHATEAUGIRON -

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement					
Sous-Total	-13 149,00		-98 213,19		-111 362,19
60014-CHATEAUGIRON ZAC L'YAIGN					
Investissement	-321 837,44		-67 692,40		-389 529,84
Fonctionnement	1 143 828,96		244 400,30		1 388 229,26
Sous-Total	821 991,52		176 707,90		998 699,42
TOTAL II	788 195,10	10 012,84	-559 576,14		218 606,12
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
60003-CHATEAUGIRON ASSAINISSEM					
Investissement	523 793,33		-42 087,34		481 705,99
Fonctionnement	714 093,06		102 672,03		816 765,09
Sous-Total	1 237 886,39		60 584,69		1 298 471,08
TOTAL III	1 237 886,39		60 584,69		1 298 471,08
TOTAL I + II + III	4 728 398,40	1 245 145,33	957 379,95		4 440 633,02

